

OFFRE EXTERNE ET INTERNE



DESCRIPTION DU POSTE	
Numéro	AMI/01/AC/REMEDI/RH/07/24
Intitulé du Poste	ANIMATEURS COMMUNAUTAIRES
Nombre de Poste	20
Lieu d'affectation	Zone de Santé de NYUNZU/Tanganyika
Superviseur hiérarchique direct	Chef de Projet
Type de contrat et durée	CDD (Sous réserve de financement)

1. CONTEXTE

Le Réseau de Médias pour le développement, REMED en sigle, est une organisation nationale de la société civile et de droit congolais qui sensibilise, informe, forme et éduque les membres de la communauté pour le changement de comportement afin de se développer. Cette plateforme a développé des techniques et stratégies de communication avec l'approche communautaire en impliquant toutes les structures de participation communautaire, les médias et autres canaux de communication pour le changement de comportement. Depuis plusieurs années REMED met en œuvre des projets de développement et d'urgence avec l'appui de ses partenaires.

Dans la réponse à ses obligations de résultats, l'organisation REMED recourt à des personnes physiques ou morales spécialisées pour exécuter des tâches bien déterminées.

En effet, le souci restant de contribuer aux efforts déjà fournis par le gouvernement et d'autres acteurs humanitaires dont l'objectif est d'améliorer la demande et l'utilisation des services de vaccination, le REMED, en collaboration avec la coordination PEV Ituri, propose de consolider les acquis du projet FAE en intégrant l'approche de la conception centrée sur l'humain dans la mise en œuvre des activités de vaccination de routine par le biais des entretiens et dialogues communautaires avec les personnes clés mais aussi par l'adaptation des messages de sensibilisation en vue de répondre au problème des enfants zéro dose et sous vaccinés.

C'est dans cette optique que REMED cherche à recruter **20 animateurs communautaires** pour répondre aux obligations de résultats du projet intitulé « **Projet d'Appui à la dynamique communautaire pour la promotion de l'accès aux services de santé et des PFE dans la zone de santé de Nyunzu** ».

[Signature]

2. FONCTIONS GÉNÉRALES DU POSTE

Sous la responsabilité du Gestionnaire de Projet, l'animateur communautaire est positionné (é) entre les exigences de performance de la direction et les enjeux spécifiques à la gestion de son équipe et de ses collaborateurs.

Sous le contrôle principal du Gestionnaire de Projet (dans certains cas du chargé de suivi évaluation) et en accord avec la vision, la mission et les valeurs fondamentales de REMED, le Superviseur de Zone est directement responsable de la planification opérationnelle et de la mise en œuvre des activités du projet relevant de son secteur d'intervention/zone de santé. Il est le principal agent de liaison avec les services techniques étatiques, les autres intervenants, l'Infirmier Titulaire, les autorités politico administratives/locales de base et les organisations partenaires locales œuvrant dans toute la zone de santé où il a été affecté.

3. PRINCIPAUX DOMAINES DE RESPONSABILITES

- **Conformité et respect des politiques internes au REMED**

- Obligation de s'engager à respecter le code de conduite du REMED et la politique du respect des bénéficiaires et de prévention d'abus de tout genre à l'endroit des femmes et des enfants.
- S'engager à faire preuve de professionnalisme et d'une éthique fondée sur les principes humanitaires et du Do No Harm
- S'engager à ne pas être impliqué dans aucune affaire d'exploitation ou d'abus sexuels, de conduite abusive, et/ou de violation de la protection des enfants et des personnes adultes bénéficiaires. Obligation de reconnaître et d'accepter que REMED pratique une politique de « **tolérance zéro** » en ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels (EAS), et toute forme de violence sexuelles.
- Prendre toutes les mesures requises pour empêcher l'exploitation ou les abus sexuels de quiconque de ses employés ou de toute autre personne engagée et contrôlée par le lui, ainsi que tout mesure corrective dans le cas où une situation d'exploitation ou d'abus sexuels ait lieu.
- Faire usages des mesures requises pour empêcher l'exploitation et les abus sexuels peuvent inclure, sans y être limité : (1) Une interdiction claire de tout engagement dans une situation d'exploitation ou d'abus sexuels; (2) La dénonciation immédiate de tout cas d'exploitation et/ou d'abus sexuels présumé à travers des mécanismes de signalement existante : dont les boîtes à suggestion, le numéro d'alerte interagence : **495555**, le numéro d'alerte REMED : **0847643104**, les adresses mail : **ethic@remeddr.org**,



integrity@remeddrc.org et transparence@remeddrc.org) ; (3) Contribuer à la vérification obligatoire de tout membre du personnel avant recrutement;

• Responsabilités/ tâches spécifiques

Sous la responsabilité du Gestionnaire du Projet, le (la) Superviseur de Zone est positionné entre les exigences de performance de la direction et les enjeux spécifiques à la gestion de son équipe et de ses collaborateurs.

Sous le contrôle principal du Gestionnaire du Projet (dans certains cas du chargé de suivi évaluation) et en accord avec la vision, la mission et les valeurs fondamentales de REMED, le Superviseur de Zone est directement responsable de la planification opérationnelle et de la mise en œuvre des activités du projet relevant de son secteur d'intervention/zone de santé. Il est le principal agent de liaison avec les services techniques étatiques, les autres intervenants, les autorités politico administratives/locales de base et les organisations partenaires locales œuvrant dans toute la zone de santé où il a été affecté. Il a pour tâches :

- Elaborer et partager le rapport journalier, hebdomadaire, mensuel et trimestriel d'activités du projet avec le Chef de projet et le chargé du suivi et évaluation,
- Planifier avec toutes les parties prenantes les activités du projet dans la zone de santé,
- Evaluer l'évolution des activités au niveau de la zone de santé dans les différentes phases du projet ;
- Apporter un appui en termes d'expertise dans la zone de santé dans les différentes phases du projet ;
- Appuyer l'identification et la formation des superviseurs de proximité, des facilitateurs locaux en collaboration avec l'ECZ, les IT et les autres parties prenantes du projet ;
- Appuyer techniquement les superviseurs de proximité et les facilitateurs locaux dans l'exécution des activités du projet ;
- Collaborer avec les autres secteurs et membres du consortium pour la multisectorialité au sein de la zone de santé dans la mise en œuvre des activités du projet,
- Superviser les activités des superviseurs de proximité et des facilitateurs locaux ainsi que des Cellules d'animation communautaire dans la zone de santé,
- Organiser et ou superviser les activités de différentes formations dans la mise en œuvre du projet,



24-1

- Organiser avec les superviseurs de proximité et les facilitateurs locaux la formation des points focaux veille humanitaire et les appuyer dans la collecte et remonter des informations relatives à cette question spécifique,
- Travailler sous la supervision directe et collaborer avec le chef de projet et lui rendre compte de la bonne exécution du projet. Celui-ci lui apporte son concours pour l'analyse des données, la planification, le suivi/évaluation et les réaménagements nécessaires ;
- Faciliter la Mobilisation Communautaire autour des problèmes de la communauté et renforcer les Capacités des communautés dans la zone de santé ;
- Organiser des réunions,
- Impliquer les autorités politico-administratives pour plaider (cadres de base) à travers des visites de courtoisie ;
- Exécuter toute autre tâche demandée par sa hiérarchie.

4. CRITERES DE SELECTION/QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES MINIMA

Le (la) Superviseur de Zone retenu(e) au titre du contrat doit remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité congolaise et avoir moins de 45 ans ;
- Posséder un diplôme d'enseignement supérieur (Grade ou licence) ou universitaire reconnu en Développement communautaires, Santé Publique, communication ou autres sciences sociales pertinentes ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans effective comme Superviseur des activités dans divers domaines ou de Zone ;
- Bonnes capacités de communications écrite et orale en français ;
- Savoir utiliser les logiciels courants suivants : Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte social de la province de Tanganyika, particulièrement la ZS de Nyunzu ;
- Jouir d'une bonne notoriété et faire preuve de probité morale et intellectuelle ;
- Bonne maîtrise des langues locales (Swahili, etc.) ;
- Être apte à superviser, motiver et renforcer les capacités de l'équipe sous sa supervision.
- Disposer de capacités à travailler sous pression et dans une équipe pluridisciplinaire ;



[Signature]

COMMENT POSTULER :

Adressez votre candidature au Responsable des Ressources Humaines, en y mentionnant comme objet, le n° de l'offre : **AMI/01/AC/REMEDI/RH/07/24**.

Composition du dossier : Un CV de 3 pages avec 3 références professionnelles, une lettre de motivation (Une page Max) et les copies des titres académiques, les copies des attestations de service rendu, carte d'identité et la carte de l'ONEM pour les sans-emploi.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 Juillet 2024, à 16h00'** (heure locale de kalemie).

Les candidats doivent **déposer leurs dossiers en remplissant le formulaire en ligne via ce lien** https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf6xWUIS2J_RC0b8F-D7Yw28cSCXpLEL77BLJsKDBSZ9cx0lg/viewform?usp=sf_link et copie à l'adresse bosomi.mash@remeddrc.org

Note :

- Toute candidature ne respectant pas les conditions susmentionnées, sera rejetée ;
- Scannez les originaux de vos CV, LM, diplômes et attestations et joignez-les dans le formulaire ;
- Tous les documents à joindre doivent faire l'objet d'un seul fichier
- Le recrutement est **LOCAL** et aucun frais n'est demandé dans le processus de recrutement par l'ONG REMED ;
- En vue de promouvoir le genre, les candidatures féminines sont vivement encouragées.



Constant AKIRAN

